

# Un environnement de qualité

## Le rôle de l'Union européenne



Vous trouverez cette brochure ainsi que d'autres explications claires et concises à propos de l'Union européenne en ligne sur le site [europa.eu.int/comm/publications/](http://europa.eu.int/comm/publications/)

Commission européenne  
Direction générale de la communication  
Publications  
B-1049 Bruxelles

Manuscrit terminé en octobre 2005

Illustration de la couverture: Awili/Zefa/Corbis

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-00365-8

© Communautés européennes, 2006  
Reproduction autorisée

*Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

# Un environnement de qualité

## Le rôle de l'Union européenne



# Table des matières

Favoriser le développement durable	3
Les principes de l'action communautaire	5
Le défi du changement climatique	8
L'importance de la nature et de la biodiversité	11
Un environnement sûr et sain	14
Gestion des ressources naturelles et traitement des déchets	15
Au-delà de nos frontières	18
Financement des progrès en matière d'environnement	20
Conclusion	22
Pour en savoir plus	22

# Favoriser le développement durable

L'Union européenne (UE) est attachée au développement durable, c'est-à-dire à un développement qui améliore la qualité de la vie des générations futures, non seulement en Europe mais dans le monde entier.

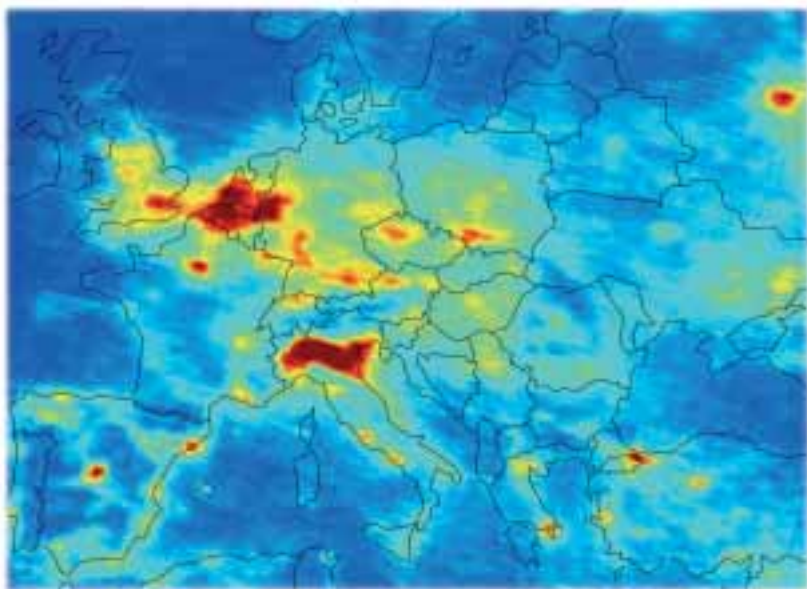
Il faut pour cela trouver un juste équilibre entre prospérité économique, justice sociale et qualité de l'environnement. Or ces trois objectifs peuvent se renforcer mutuellement si on cherche à les atteindre en même temps. La promotion de l'environnement peut favoriser l'innovation et la compétitivité, qui favorisent à leur tour la croissance économique, condition essentielle pour atteindre les objectifs du progrès social.

L'une des clés du développement durable réside, dès lors, dans la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement. À l'échelle planétaire, cela signi-

fie qu'il faut permettre à la Terre d'abriter la vie dans toute sa diversité et respecter les ressources naturelles limitées de la planète.

En protégeant l'environnement, l'UE ne cherche pas seulement à résoudre des problèmes urgents mais va également au-devant des préoccupations des Européens. Des enquêtes démontrent régulièrement que, dans leur vaste majorité, les Européens attendent des responsables politiques qu'ils prêtent autant d'attention à la politique de l'environnement qu'à la politique économique ou sociale.

C'est la raison pour laquelle l'UE s'efforce d'éviter que les décisions qu'elle prend dans l'un de ces trois domaines (économique, social et environnemental) ne produisent des effets négatifs dans les deux autres. Par exemple, quand des décisions sont prises en matière d'agriculture, de



*Concentrations de pollution au-dessus des grandes villes industrielles d'Europe, vues de l'espace.*

pêche, de transports, d'énergie, de commerce, de développement, etc., les incidences sur l'environnement sont toujours prises en compte.

### *Les principes fondamentaux*

Les décisions prises dans le cadre de la politique de l'environnement de l'UE sont fondées sur un certain nombre de principes fondamentaux. Mieux vaut prévenir qu'assainir: il est préférable d'éviter la pollution à la source que d'en effacer les conséquences. Le pollueur-payeur: les pollueurs doivent supporter le coût de la pollution dont ils sont responsables et, s'il existe de fortes présomptions qu'un nouveau problème écologique est sur le point d'apparaître, des mesures de précaution sont prises sans attendre une confirmation scientifique complète.

Il est logique de mener une politique environnementale à l'échelle de l'UE dans la mesure où tous les Européens ont droit au même degré de protection de l'environnement et que les entreprises ont le droit d'exercer leurs activités dans les mêmes conditions de concurrence. Néanmoins, la souplesse reste de rigueur. Il faut tenir compte, dans la mesure du possible, des différents contextes nationaux, et certaines décisions doivent se prendre de préférence à l'échelon local.

De plus, aucune politique ou législation de l'UE n'est proposée sans consultation préalable des parties concernées: organisations non gouvernementales (ONG), associations de particuliers et experts. Lorsque la Commission européenne dépose une proposition, celle-ci fait l'objet d'un large débat parmi nos représentants démocratiquement élus au Parlement européen et au Conseil de ministres de l'UE avant toute décision définitive.

La politique de l'environnement est élaborée, adoptée, mise en œuvre et évaluée par les institutions de l'UE (le Parlement européen, le Conseil et la Commission) et par les gouvernements des États membres de l'UE. Ils peuvent à tout moment consulter l'Agence européenne pour l'environnement, à Copenhague, qui fournit en toute indépendance des informations sur l'environnement. Cette agence compte 31 pays membres, à savoir les 25 pays de l'Union européenne ainsi que la Bulgarie, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Roumanie et la Turquie. La Suisse et tous les États des Balkans sont également associés aux travaux de l'agence.

# Les principes de l'action communautaire

L'intérêt de l'UE pour l'environnement n'est pas nouveau. L'actuel programme d'action pour l'environnement, qui guidera l'action de l'UE jusqu'en 2012, en est à sa sixième édition. Il est le fruit de trente années d'activité, qui ont déjà produit une série d'effets bénéfiques, parmi lesquels une meilleure qualité de l'air et de l'eau, l'extension des habitats naturels protégés, une meilleure gestion des déchets, une meilleure prise en compte en amont des incidences environnementales des décisions d'aménagement du territoire, et des produits plus respectueux de l'environnement. Il reste cependant d'énormes défis à relever.

Le sixième programme d'action pour l'environnement définit quatre priorités:

- le changement climatique;
- la nature et la biodiversité;
- l'environnement et la santé, et la qualité de la vie;
- les ressources naturelles et les déchets.

La lutte contre le changement climatique est un défi majeur pour les dix années qui viennent, mais aussi à plus long terme. L'objectif à long terme de l'UE est de maintenir la hausse de la température mondiale sous les deux degrés par rapport à l'ère préindustrielle. En d'autres termes, d'ici à 2050, le monde doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 15 %, et probablement de bien plus, par rapport aux niveaux de 1990. L'une des cibles particulièrement visées est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) que nous émettons quand nous brûlons des combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz.

La protection de la nature et de la biodiversité est un enjeu important, non seulement en raison du plaisir que nous procure notre environnement naturel, mais surtout parce que nos ressources alimentaires sont menacées par la désertification et par la diminution du nombre d'espèces animales



*Les coques de téléphones portables peuvent connaître une nouvelle vie sous forme de compost pour tournesols.*

et végétales et de la diversité génétique. Cette dégradation conduit également à l'épuisement des ressources naturelles que nous utilisons dans un large éventail d'activités, depuis la construction jusqu'aux produits pharmaceutiques.

La qualité de notre environnement a une incidence directe sur notre santé et notre qualité de vie. Les maladies dues à des facteurs environnementaux sont en augmentation. L'objectif de l'UE est de créer des conditions environnementales qui ne nuisent pas à la santé et qui maintiennent notre qualité de vie actuelle.

La croissance économique consomme des ressources naturelles et produit des déchets. L'objectif de l'UE consiste à réduire les incidences sur l'environnement de l'utilisation des ressources et de produire moins de déchets pour le même volume de croissance économique. Cela suppose de recourir davantage à des res-

sources renouvelables (pour autant que leur utilisation soit durable), au recyclage et à une meilleure gestion des déchets résiduels.

Certaines de ces priorités sont réunies autour de sept «stratégies thématiques», qui proposent une approche globale en ce qui concerne la protection des sols, la protection du milieu marin, l'utilisation rationnelle des pesticides, la pollution atmosphérique, l'environnement urbain, l'utilisation et la gestion durables des ressources, ainsi que la prévention et le recyclage des déchets.

## *Les technologies environnementales et la logique d'entreprise*

L'éco-innovation et les technologies «vertes» ne sont pas seulement utiles à l'environnement. Elles ouvrent également des perspectives de croissance économique, dans la mesure où elles constituent un débouché rentable et confèrent aux entreprises de l'UE un avantage concurrentiel.

Le marché mondial des biens et services environnementaux a été estimé à plus de 500 milliards d'euros en 2003. Ce volume d'activité le hisse à la hauteur des industries aérospatiale et pharmaceutique. Et, avec un taux de croissance d'environ 5 % par an, ce marché croît plus rapidement que l'économie de l'UE. Il crée également de nouveaux emplois.

L'UE est aux avant-postes dans ce créneau. En tant que pionnière, elle possède déjà une longueur d'avance dans le domaine des technologies de l'énergie éolienne. Le plan d'action pour les technologies de l'environnement vise à donner à l'UE le même avantage initial pour d'autres technologies environnementales. Le plan facilite l'obtention de financements pour le développement de nouvelles technologies et la validation de leurs résultats. Il favorise également les meilleures pratiques et encourage les gouvernements et les autorités locales à «acheter vert».

La protection de l'environnement peut, dès lors, donner une impulsion positive au progrès économique et social. C'est une stratégie dont tout le monde sort gagnant.



L'UE progresse dans tous ces domaines en s'efforçant de ne pas compromettre les réalisations antérieures. La mise en œuvre intégrale et correcte de la législation existante est une priorité. La Commission européenne vérifie systématiquement si les États membres transposent intégralement et en temps voulu les politiques de l'UE dans leur droit national et si l'exécution de ces règles nationales est correctement assurée.

Lorsqu'un État membre ne tient pas ses promesses, la Commission peut le poursuivre devant la Cour de justice des Communautés européennes. La Cour peut infliger des amendes aux contrevenants les plus récalcitrants. Les entreprises qui ne respectent pas certaines exigences s'exposent non seulement à des sanctions mais peuvent également être tenues de financer la réparation des dommages environnementaux dont elles sont reconnues responsables.

*Les ministres de l'UE n'approuvent les nouvelles politiques qu'après les avoir longuement mûries et débattues.*

# Le défi du changement climatique

Le changement climatique est l'une des plus grandes menaces environnementales, sociales et économiques auxquelles la planète est confrontée. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,6 °C. Il y a tout lieu de penser que le réchauffement planétaire des cinquante dernières années est largement imputable aux activités humaines. Les combustibles fossiles, que nous brûlons pour fournir de l'énergie et assurer le transport, sont parmi les grands coupables, en raison des rejets dans l'atmosphère de gaz tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui réchauffent la surface terrestre.

L'augmentation des températures entraîne une élévation du niveau des mers, provoquée par la fonte des calottes glaciaires aux pôles. Cette élévation du niveau des mers constitue un danger pour les régions

côtières et les petites îles. Le changement climatique rend le temps plus instable, entraînant davantage de tempêtes et de sécheresses et provoquant inondations et pénuries d'eau. Certaines maladies, telles que la malaria, frapperont de nouveaux territoires. Certaines espèces, incapables de faire face à la rapidité du changement, s'éteindront. Les modes de production agricole sont appelés à évoluer. Les moyens de subsistance voire la survie même de communautés entières seront en péril dans certaines régions du monde. Dans d'autres, l'environnement naturel et son exploitation pourraient changer radicalement. Certains de ces effets sont déjà irréversibles.

Pour réduire le plus possible les adaptations nécessaires et prévenir les risques les plus graves, l'UE doit recourir davantage à des produits et à des activités produisant

*L'expansion du trafic aérien aggrave les pressions exercées sur l'environnement.*



moins d'émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif suppose de pratiquer une politique industrielle ainsi qu'une politique des transports et de l'énergie dites «à faible taux d'émission de carbone». Il faut, par exemple, utiliser les combustibles fossiles plus efficacement et les remplacer par des sources d'énergie renouvelables, comme le vent et l'énergie solaire. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises et des objectifs ont été fixés pour lancer l'UE sur la voie d'une société à faible taux d'émission de carbone.

À titre d'illustration, les règles relatives à l'étiquetage des produits aident les consommateurs à vérifier s'ils achètent un réfrigérateur, une machine à laver ou un autre appareil ménager à haut rendement énergétique. Les normes de rendement énergétique réduisent la consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation des bâtiments, actuellement responsables de 40 % de la consommation d'énergie de l'UE.

L'objectif adopté par l'UE consiste, d'ici à 2010, à produire 21 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, telles que la biomasse, le vent et l'énergie solaire. Tous les pays de l'UE participent à la réalisation de cet objectif. Ils se sont également engagés à porter à 5,75 %, d'ici à la fin de la décennie, le pourcentage de biocarburants par rapport à l'ensemble des carburants utilisés.

Dans les applications qui restent dépendantes de combustibles fossiles, on peut envisager de piéger les rejets de carbone et de les stocker dans des mines ou des gisements de pétrole et de gaz désaffectés, plutôt que de les renvoyer dans l'atmosphère. Des expériences sont déjà en cours dans ce domaine.



### ***Choisir des combustibles plus propres***

*Ce bombyx est menacé par le changement climatique.*

L'UE doit absolument se tourner vers des sources d'énergie et des combustibles plus propres si elle veut respecter le protocole de Kyoto de 1997. Cet accord international prévoit que, au cours d'une première phase allant jusqu'en 2012, l'UE et les autres pays développés signataires doivent réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, les pays de l'UE ont mis en place le premier système international d'échange de quotas d'émissions au monde pour les gaz à effet de serre.

Ce système concerne plus de 11 000 installations à forte intensité d'énergie réparties dans toute l'UE. Ces installations sont responsables de près de la moitié des émissions de CO<sub>2</sub> de l'UE. Les gouvernements attribuent à ces installations des «quotas d'émissions», c'est-à-dire la quantité de CO<sub>2</sub> qu'elles peuvent émettre par an. Celles qui émettent moins de CO<sub>2</sub> peuvent vendre leurs quotas excédentaires

aux installations moins performantes qui doivent compenser leur dépassement.

Ce système permet de réduire les émissions au moindre coût, en permettant aux entreprises de choisir entre l'achat de quotas ou l'investissement dans les technologies de réduction des émissions. Il favorisera également l'utilisation de technologies respectueuses du climat et procurera à l'UE un avantage concurrentiel, la demande mondiale de ces technologies étant en augmentation.

Dans le prolongement de Kyoto, une réflexion est en cours sur la possibilité de produire de l'électricité à l'aide de nouvelles technologies utilisant de l'hydrogène obtenu à partir de sources d'énergie renouvelables. Cependant des recherches

beaucoup plus étendues sont encore nécessaires pour rendre ces technologies viables. L'UE finance une partie de ces recherches, et la Commission européenne a créé une plate-forme européenne pour les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible pour coordonner l'ensemble des travaux menés dans l'UE en la matière.

La lutte contre le changement climatique est une tâche gigantesque mais essentielle pour l'avenir de notre planète. Elle améliorera également la qualité de l'air et aura des retombées positives sur l'économie en réduisant la dépendance de l'UE à l'égard des importations de pétrole et de gaz et sa vulnérabilité à la hausse des prix des combustibles fossiles.



*Conduirons-nous  
un jour des voitures  
fonctionnant  
à l'énergie solaire?*

# L'importance de la nature et de la biodiversité

Les plantes, les animaux et les micro-organismes autour de nous sont menacés par l'être humain et ses intrusions dans le milieu naturel. Il faut en chercher les causes dans la piètre qualité des politiques d'aménagement du territoire, le gaspillage des terres, la surpêche et l'agriculture intensive, qui s'accompagne d'une utilisation abondante de pesticides.

Les oiseaux, par exemple, sont indispensables à notre survie parce qu'ils constituent un maillon essentiel des écosystèmes naturels que sont les forêts, les zones humides et le milieu marin. Or près de la moitié des espèces d'oiseaux d'Europe sont menacées d'extinction ou d'un déclin important. Une étude portant sur 23 espèces communes d'oiseaux des champs et 24 espèces communes d'oiseaux des bois dans 18 pays européens montre que leur nombre a chuté de 71 % entre 1980 et 2002. De l'avis général, les oiseaux constituent un bon indicateur de l'état général de la biodiversité, si bien que leur diminution est un signe alarmant.

Prendre soin de la nature et des espèces sauvages d'Europe ne consiste pas seulement à protéger un espace d'agrément. Notre habitat contribue à atténuer le changement climatique (les forêts ayant la faculté d'absorber le carbone), prévient l'érosion (une cause d'inondation) et fournit des ressources naturelles pour l'industrie et la production d'énergie.

## *Le message de Malahide*

Si la politique de l'Union européenne dans le domaine de la biodiversité est fondée sur le sixième plan d'action pour l'environnement, elle prend également en compte les 18 objectifs du message dit de

«Malahide» destinés à enrayer la baisse de la biodiversité dans l'UE et dans le monde. Ce texte a été adopté lors d'une conférence internationale qui s'est tenue en Irlande en 2004. Les objectifs fixés concernent non seulement la protection des espèces existantes, mais également la prévention et la limitation de l'invasion des habitats par des espèces exogènes, qui ont pu s'introduire en Europe à bord de cargos, par exemple. Ces espèces présentent un risque pour l'équilibre de nos écosystèmes.

L'UE est résolue à stopper la diminution de la biodiversité sur son territoire. Elle collabore également avec d'autres pays, sous les auspices des Nations unies, pour réduire sensiblement la perte de biodiversité dans le monde entier d'ici à la fin de la décennie.

Les principaux outils de l'UE sont sa stratégie en faveur de la diversité biologique, deux textes législatifs contraignants (la directive «Habitats» et la directive «Oiseaux sauvages»), ainsi que des moyens financiers pour la mise en œuvre de ces trois instruments.

La **stratégie en faveur de la diversité biologique** a pour but de garantir que toutes les mesures législatives et les politiques tiennent compte des incidences sur la biodiversité. Les secteurs les plus concernés sont l'agriculture, la pêche, la sylviculture, le tourisme, le commerce, la coopération au développement, la construction, les infrastructures et les industries extractives, notamment les activités minières. D'autres enjeux résultent également de la politique de cohésion, qui réduit les inégalités économiques, environnementales et sociales dans l'UE et influence l'aménagement du territoire en milieu rural et urbain, et de la



*La bonne santé des populations d'oiseaux est indispensable à notre écosystème.*

nécessité de préserver les ressources génétiques mondiales et les connaissances et pratiques des communautés locales et des populations autochtones.

Des mesures ont déjà été prises. Par exemple, la politique agricole commune de l'UE a été réformée de manière à récompenser les agriculteurs qui améliorent notre environnement naturel. La politique commune de la pêche est désormais de plus en plus attentive à la conservation des stocks halieutiques. De même, quand l'UE finance de nouvelles infrastructures de transport, les liaisons routières et ferroviaires concernées doivent tenir compte

de leurs incidences sur l'environnement et, partant, doivent être tracées dans un souci de protection de la biodiversité.

### ***Protection des habitats et des oiseaux***

En vertu de la **directive «Habitats»**, les pays de l'UE s'engagent à protéger les plantes et les animaux, ainsi que leurs habitats, et à désigner des zones protégées dans le cadre du réseau Natura 2000. Ce réseau repose essentiellement sur la conclusion de contrats avec des partenaires locaux, notamment les représentants élus et les propriétaires et les exploitants des terres. Leur soutien constitue la meilleure garantie de réussite à long terme du réseau.

Conformément à la **directive «Oiseaux sauvages»**, les pays de l'UE créent des zones de protection spéciale pour les espèces menacées et les espèces migratrices. Ces zones font également partie du réseau Natura 2000. La directive interdit par ailleurs les activités qui constituent une menace pour les oiseaux, comme la destruction de leurs nids ou le ramassage de leurs œufs. Elle limite la chasse des oiseaux. Les plans d'action par espèce soutiennent la reconstitution des populations les plus menacées.

## *Perte de biodiversité: un défi mondial*

L'action de l'UE pour enrayer la perte de biodiversité ne se limite pas aux pays de l'UE. Elle ne se borne pas non plus à formuler des engagements en matière de lutte contre la perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

L'un des nombreux projets financés par l'UE dans le domaine de la diversité biologique en dehors de l'UE est un projet visant à la conservation des zones humides dans trois pays du sud de la Méditerranée. Grâce à une aide de l'UE de plus de 600 000 euros entre 2004 et 2006, ce projet contribuera à préserver des zones humides à Reghaia en Algérie, à Merja Zerga au Maroc et à Sebkhath El Kelbia en Tunisie.

À Reghaia, le tout premier plan de gestion des zones humides se met progressivement en place sur le mode du dialogue avec les agriculteurs locaux et les institutions locales.

À Merja Zerga, où les zones humides sont polluées par l'agriculture, par une autoroute voisine et par le développement urbain et industriel, l'UE aide les autorités marocaines à élaborer et à mettre en œuvre la législation nécessaire pour redresser la situation.

À Sebkhath El Kelbia, l'UE aide les autorités tunisiennes à mettre en œuvre un plan d'action existant pour préserver la qualité des zones humides comme réservoir de biodiversité et pour les transformer en espace d'agrément.

L'UE concentre ses efforts sur le renforcement des capacités propres de ces pays pour protéger leurs zones humides et les gérer de manière non seulement à préserver la biodiversité mais également à produire des retombées économiques et sociales positives par le tourisme durable. Le financement est assuré par l'intermédiaire de l'initiative MedWet visant à la protection des zones humides dans l'ensemble du bassin méditerranéen.



*Le changement climatique détériore les récifs coralliens, un maillon essentiel de la chaîne alimentaire mondiale.*

# Un environnement sûr et sain

Éviter que la pollution ne mette en danger la santé publique est une mission fondamentale des pouvoirs publics, qui présente également un intérêt sur le plan économique. Les maladies liées à la pollution ont un coût, qui se décline en soins de santé, en médicaments, en congés de maladie, en baisse de la productivité, en invalidité et en préretraite. Ce coût est souvent supérieur au coût de la prévention.

L'Union européenne se préoccupe depuis longtemps de protéger la santé sur le lieu de travail et de prévenir la pollution de l'air, de l'eau et de la chaîne alimentaire par des sources aussi diverses que le plomb dans l'essence et les produits chimiques contenus dans les piles. Pourtant, la fréquence des maladies dues à des facteurs environnementaux est en augmentation.

Les produits chimiques jouent un rôle dans ce phénomène, mais les informations dont nous disposons sur la plupart des produits utilisés sont sommaires et incomplètes. L'UE a, dès lors, mis au point un système d'enregistrement, d'évaluation et d'auto-

risation des produits chimiques, appelé REACH. Dans ce système, les producteurs et les importateurs de substances chimiques seront tenus d'enregistrer les quelque 30 000 substances les plus répandues, en fournissant des informations sur leurs propriétés, leurs effets et leurs utilisations, ainsi que sur la manière de les manipuler sans risque.

Il incombe également aux producteurs et aux importateurs de communiquer ces informations à quiconque utilise des produits chimiques dans ses procédés de fabrication. Ce système rendra les lieux de travail et les produits finals plus sûrs. REACH facilitera également la mise sur le marché de nouvelles substances et contribuera par là même à favoriser une industrie chimique durable et concurrentielle, dont les produits répondront à des normes de sécurité rigoureuses.

Mais nous devons également améliorer notre connaissance de l'interaction complexe entre les substances polluantes et la santé humaine, car nous sommes exposés à de nombreux polluants différents qui, lorsqu'ils se combinent, produisent un «effet de cocktail». Un plan d'action en faveur de l'environnement et de la santé nous fournit peu à peu de plus amples informations sur cet effet de cocktail, grâce à des recherches ciblées et à une surveillance à long terme de notre santé et de notre environnement. Les connaissances acquises seront mises à profit pour réduire les dangers de la pollution pour notre santé.

*Les allergies sont en augmentation; l'UE finance des recherches pour en découvrir la cause.*



# Gestion des ressources naturelles et traitement des déchets

L'amoncellement des déchets municipaux n'est que la manifestation visible de la manière peu écologique dont nous gérons nos ressources naturelles. L'extraction ou la récolte de ces ressources peuvent également polluer le sol, l'eau et l'air. Certaines formes d'exploitation minière, par exemple, utilisent des substances chimiques qui, à moins d'une maîtrise rigoureuse, risquent de se retrouver dans l'eau que nous consommons. Les arbres absorbent le carbone et réduisent ainsi la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Non seulement la déforestation sans reboisement endommage notre habitat naturel mais elle aggrave également le changement climatique. Nous polluons l'atmosphère quand nous conduisons notre voiture, voyageons en avion et chauffons notre maison. En repensant les modes de production et d'utilisation des ressources naturelles, nous pouvons réduire toutes ces incidences et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

## *Mieux vaut prévenir qu'assainir*

La solution consiste à considérer le cycle de vie des produits dans sa globalité, c'est-à-dire «du berceau à la tombe». Il faut trouver des moyens de fabriquer des produits en utilisant moins de matières premières et plus de ressources recyclables ou renouvelables, de manière à produire moins de déchets à toutes les étapes du cycle de vie des produits et à la fin de leur vie utile. En veillant au rendement énergétique des produits en amont, on économise également de l'énergie en aval une fois que les produits sont en usage.

L'Union européenne produit chaque année quelque 3,5 tonnes de déchets solides par habitant. La plupart de ces déchets sont mis en décharge ou brûlés dans des incinérateurs. Mais ces méthodes nuisent toutes deux à l'environnement. Non seulement la mise en décharge monopolise un espace de plus en plus rare, mais elle peut aussi entraîner la pollution de l'air, de l'eau et du sol et rejeter des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Il faut donc recourir le plus possible à d'autres solutions que la mise en décharge, notamment la prévention des déchets, un recyclage plus efficace et un



© Alamy - Rapha - C. Uffers

*Prolonger la durée de vie des pneumatiques atténue les contraintes que subissent les installations d'élimination des déchets.*

compostage de qualité. L'incinération est une autre possibilité, à condition d'utiliser les meilleures techniques disponibles, comme le prévoit la législation de l'UE, de manière à réduire radicalement les émissions de polluants néfastes, comme les dioxines, et à exploiter l'incinération comme source d'énergie pour la production d'électricité et le chauffage.

L'UE a déjà instauré un certain nombre de mesures visant à réduire la quantité de déchets faisant l'objet d'une élimination définitive. Elle a notamment défini des objectifs en ce qui concerne la quantité de déchets d'emballage devant être recyclés et a arrêté des règles en matière d'élimination des piles et accumulateurs, des déchets d'équipements électriques et électroniques (par exemple, les ordinateurs), des véhicules et des pneumatiques. L'UE encourage également le développement de technologies permettant de compacter tous les types de déchets voués à une élimination définitive.

### *L'exemple des voitures*

L'exemple des voitures illustre la manière dont s'opère la prévention des déchets. Des millions de voitures sont mises au rebut dans l'UE chaque année. L'UE a déjà décidé de restreindre l'utilisation de substances nocives, comme le plomb et le mercure, afin qu'il reste moins de matières de ce type à éliminer quand la voiture est envoyée à la casse. De plus, le pourcentage de la voiture hors d'usage susceptible d'une élimination définitive, plutôt que d'un recyclage, est limité. Le plafond est de 20 % à partir de 2006, et sera ramené à 15 % en 2015. D'ici à 2007, des instal-

lations devront être disponibles pour la mise au rebut de toutes les voitures aux frais des constructeurs.

L'UE a atténué le coût de réalisation de ces objectifs en participant au financement des recherches sur les solutions innovantes en matière de démontage, de recyclage des matériaux, d'utilisation et de traitement des résidus de démolition des véhicules hors d'usage et de prolongation de la durée de vie des pneumatiques. Elle soutient financièrement la recherche de nouveaux débouchés pour les déchets et la prospection des marchés situés en dehors de l'UE pour les technologies développées dans le cadre de ces programmes.

Les travaux que l'UE finance dans tous ces domaines servent de base à des accords volontaires avec l'industrie sur l'amélioration de l'environnement ainsi qu'à de nouvelles mesures visant à stimuler les modes durables de production et de gestion des déchets.

## *Reconnaissance des meilleures pratiques environnementales*

Beaucoup de producteurs de biens et de services font plus que le minimum requis pour se mettre en conformité avec la législation de l'UE dans le domaine de l'environnement. Ils peuvent se distinguer par des logos financés par l'UE: le label écologique communautaire, représenté par la Fleur, et le logo de l'EMAS. Le label écologique s'applique aux produits, tandis que le logo de l'EMAS est attribué à des entreprises. L'EMAS est le système de management environnemental et d'audit.

Le label écologique en forme de fleur est attaché à quelque 300 produits et services de tous les pays de l'UE ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège. Les critères auxquels doivent répondre les divers produits dans les différentes catégories sont définis après une étude approfondie de l'ensemble du cycle de vie du produit. Ce cycle commence par l'extraction des matières premières au cours de la phase de préproduction et englobe la fabrication, la distribution et l'élimination définitive du produit. Les produits concernés vont du savon et des détergents aux réfrigérateurs et aux ordinateurs, des chaussures et de l'habillement aux hôtels et aux campings.

Le logo EMAS distingue les sociétés ou les autorités locales respectant les principes de la protection de l'environnement. Les organismes ou les sociétés qui utilisent le logo ont soumis l'ensemble de leurs activités à un bilan environnemental, possèdent un système interne de management environnemental et ont procédé à un audit environnemental indépendant. Ils ont également présenté un rapport sur leurs performances environnementales et établi des plans précis pour s'améliorer encore. Plus de 4 000 sites appartenant à plus de 3 000 organismes ou sociétés utilisent le logo EMAS. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'entreprises industrielles, mais également de sociétés du secteur des services et d'autorités locales.



*Ayez le bon réflexe: cherchez la fleur.*

## Au-delà de nos frontières

*L'aide au développement apportée par l'UE permet de lutter contre la désertification qui menace les modes de subsistance traditionnels en Afrique.*

Le changement climatique, la biodiversité, les effets de l'environnement sur la santé et les déchets sont des problèmes qui touchent le monde entier. L'UE est la première puissance commerciale et la deuxième puissance économique du monde et constitue un bloc politique de première importance. À ce titre, elle assume des responsabilités à l'échelon international. Il est également de l'intérêt même de l'UE de résoudre les problèmes d'environnement dans le monde. La détérioration des habitats marins à l'autre bout de la planète a une incidence sur notre approvisionnement alimentaire. Les rejets d'hydrocarbures dans les eaux de l'UE peuvent provenir de pétroliers immatriculés en dehors de l'UE. La couche d'ozone située à 10-50 kilomètres d'altitude au-dessus de la Terre nous protège contre le dangereux

rayonnement ultraviolet du soleil, c'est pourquoi son appauvrissement nous touche tous, et peu importe que le réfrigérateur contenant le produit chimique responsable de cet appauvrissement se trouve dans notre maison ou à l'autre bout du monde.

Dans cet esprit, l'UE participe activement à la négociation des traités internationaux dans le domaine de l'environnement. Certains de ces traités sont célèbres, comme le protocole de Kyoto en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il en existe beaucoup d'autres tout aussi importants pour l'amélioration de l'état de l'environnement. Parmi la multitude de sujets qu'ils abordent figurent la



pollution atmosphérique, la diversité biologique, le commerce des espèces menacées, des produits chimiques dangereux et des organismes génétiquement modifiés (OGM), les transferts de déchets, la désertification, les catastrophes, la gestion des cours d'eau et l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

L'UE s'est également engagée à prendre en compte les préoccupations environnementales dans les accords qu'elle conclut avec des pays tiers. Il ne s'agit pas uniquement de financer des projets, mais également d'aider ces pays à mettre en place les capacités de gestion nécessaires pour mener des politiques de l'environnement durables à long terme. L'accord de Cotonou, qui régit les relations de l'UE avec près de 80 pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), contient un chapitre spécial sur la protection de l'environnement et l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles. Il définit des priorités telles que les forêts tropicales, l'eau, la pêche, la biodiversité, les écosystèmes fragiles (tels que les récifs coralliens), les sources d'énergie renouvelables, le développement rural et urbain durable, la désertification, la sécheresse, la déforestation, le tourisme durable, ainsi que le transport et l'élimination des déchets dangereux.



© Bilderbox

L'UE est également déterminée à mettre en œuvre les engagements qui ont été pris lors du sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. L'objectif est d'allier l'éradication de la pauvreté à des modes de production et de consommation durables et de protéger les ressources naturelles qui seront indispensables au développement économique et social des générations futures.

*L'UE a soutenu l'organisation de contrôles internationaux sur la présence, dans les réfrigérateurs, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.*

# Financement des progrès en matière d'environnement

L'UE soutient financièrement ses États membres pour les aider à mettre en œuvre la législation communautaire de l'environnement et à financer l'amélioration de l'environnement. Les moyens financiers affectés aux mesures de protection de l'environnement proviennent en majeure partie des Fonds structurels de l'UE et du Fonds de cohésion. Ces capitaux sont destinés à combler le fossé (y compris en matière de qualité de l'environnement) entre les régions les plus pauvres et les plus riches de l'UE.

Des moyens financiers sont également fournis par le Fonds pour le développement rural de l'UE, qui encourage les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les pays qui sont candidats à l'adhésion à l'UE reçoivent un finance-

ment dit «de préadhésion» pour les aider à mettre en œuvre la législation de l'UE dans le domaine de l'environnement.

L'UE soutient, par exemple, des programmes visant à améliorer les transports publics et à favoriser le transport de marchandises par bateau et par train plutôt que par route. Cette intervention a contribué à limiter les émissions de CO<sub>2</sub> en Italie.

Le financement de l'épuration des eaux en Pologne en prévision de son adhésion à l'UE a permis d'adapter aux normes de l'UE le système de distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées dans la ville de Szczecin. L'opération a été menée sous la forme de subventions de l'UE et de prêts de la Banque européenne

## Combiner agriculture traditionnelle et méthodes de conservation modernes



*L'UE contribue à assurer un revenu suffisant aux agriculteurs utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement.*

Le projet LIFE (l'Instrument financier pour l'environnement) Nature «Limestone country» (pays du calcaire) dans le parc national de Yorkshire Dales au Royaume-Uni tente de réinstaller le mode de pâturage traditionnellement pratiqué sur ces hauts plateaux calcaires, en encourageant les agriculteurs à revenir à des races bovines résistantes et à continuer d'exploiter la terre. Le pays du calcaire est un paysage tourmenté qui doit beaucoup de son caractère aux modèles de pâturage ancestraux. Si cette pratique se perdait, une grande partie des habitats semi-naturels disparaîtraient également. Le projet fonctionne avec 15 exploitations pilotes pour mettre en place de nouveaux systèmes d'exploitation agricole, ainsi que des programmes de développement agroenvironnemental. Le projet a été couplé à des initiatives de commercialisation pour que l'effort de conservation soit économiquement viable. Le projet vise à contribuer à la renaissance économique de la région en démontrant que les élevages mixtes de bovins robustes et d'ovins sont viables tant sur le plan de l'environnement que de l'économie. L'expérience acquise sur le plan des meilleures pratiques dans le cadre de ce projet est mise à profit pour encourager ce type d'agriculture durable sur l'ensemble du réseau de sites protégés Natura 2000.

d'investissement. Ces prêts sont une autre source importante de capitaux pour améliorer l'environnement et les infrastructures dans l'UE et ses pays voisins.

L'UE fournit également une assistance par l'intermédiaire de son Fonds de solidarité en cas d'urgence environnementale. Au nombre de ces situations d'urgence figurent les incendies de forêt, les inondations, les marées noires et la pollution chimique des cours d'eau.

Un programme appelé LIFE finance des projets environnementaux qui facilitent la mise en œuvre de nouvelles mesures, qui démontrent et diffusent les meilleures pratiques ou qui contribuent à mettre en œuvre le réseau de sites naturels protégés Natura 2000. Ces projets comprennent aussi bien le nettoyage du *Skjern*, une rivière du Danemark, que les plans de gestion de sites pour la protection de l'habitat naturel et des espèces sauvages à Chypre. LIFE a financé des projets de démonstration de techniques de compostage pour l'élimination des déchets municipaux organiques biodégradables en Lettonie et la mise en place de systèmes de gestion environnementale en Belgique à l'occasion de festivals et de foires-expositions.

Certains pays voisins de l'UE peuvent également bénéficier d'un concours financier dans le cadre du programme LIFE. Parmi les projets financés, on peut citer la protection des dauphins de la mer Noire en Roumanie et le développement durable du trafic à Tirana, la capitale de l'Albanie.

Bien sûr, nous devons nous assurer que la politique de l'environnement est fondée sur des données scientifiques fiables et sur des connaissances de qualité. Les informations nécessaires proviennent en grande partie de recherches financées par les programmes-cadres pluriannuels de recherche et de développement technologique de l'UE. Ces programmes ont déjà permis de soutenir des centaines de projets plurinationaux dans un large éventail de domaines, parmi lesquels: les risques de cancer cutané et de détérioration de la biodiversité en raison de l'appauvrissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique; le rôle des espaces verts dans la qualité de l'environnement urbain; un logiciel permettant la détection plus rapide des sites contaminés; de meilleures méthodes de surveillance de la qualité de l'eau; la réduction du coût de l'énergie solaire.

© Carl Branstetter



*Ces nuages, si beaux soient-ils, annoncent une menace pour la couche d'ozone au-dessus de l'Europe.*

# Conclusion

La politique de l'environnement de l'UE n'est pas statique. Elle est constamment adaptée pour tenir compte des menaces nouvelles et des technologies émergentes. Elle est ouverte aux idées nouvelles pour trouver la meilleure politique à suivre ou le meilleur instrument à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes d'environnement. Elle n'est pas non plus enfermée dans une tour d'ivoire, mais réceptive aux points de vue des parties concernées, notamment des habitants de l'UE, qui sont en droit d'espérer une qualité de vie élevée pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Par conséquent, si vous désirez faire entendre votre point de vue sur la politique environnementale de l'UE, contactez:

- votre élu local (car les politiques de l'UE font partie de la politique nationale);
- votre parlementaire européen (car le Parlement européen légifère pour l'UE);

- les organisations de défense de l'environnement (car elles conseillent l'UE sur la politique à suivre).

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, envoyer des questions ou des commentaires à la Commission européenne:

- en utilisant le formulaire en ligne qui se trouve sur le site: <http://www.europa.eu.int/comm/environment/env-informa/>
- ou en écrivant à l'adresse suivante: Direction générale de l'environnement Centre d'information (BU-9 00/11) Commission européenne B-1049 Bruxelles

Pour participer aux discussions en ligne et aux consultations organisées sur un large éventail de questions, rendez-vous sur le site: <http://www.europa.eu.int/your-voice>

## Pour en savoir plus



Informations fournies par l'UE sur la politique de l'environnement:  
[http://www.europa.eu.int/pol/env/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/pol/env/index_fr.htm)

Le portail de la Commission européenne consacré à l'environnement:  
[http://www.europa.eu.int/comm/environment/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm)

Le portail de la Commission européenne consacré au développement durable:  
[http://www.europa.eu.int/comm/sustainable/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/sustainable/index_en.htm)

Manuel du WWF (World Wide Fund) sur les modes de financement proposés par l'UE dans le domaine de l'environnement:  
<http://www.panda.org/downloads/europe/eufundingforenvironmentweb.pdf>

Commission européenne

## **Un environnement de qualité** **Le rôle de l'Union européenne**

Série «*L'Europe en mouvement*»

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2006 – 22 p. – 16,2 x 22,9 cm

ISBN 92-79-00365-8

La politique environnementale de l'Union européenne repose sur la conviction que la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement contribuent ensemble à l'amélioration de notre qualité de vie.

Qui plus est, ces trois aspects sont liés. Il faut trouver un juste équilibre entre eux pour assurer un développement durable en Europe et dans le monde entier, autrement dit pour que les générations futures puissent également bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Aujourd'hui, les principaux défis dans le domaine de l'environnement résident dans le changement climatique, la baisse de la biodiversité, la menace que la pollution fait peser sur notre santé, l'épuisement des ressources naturelles et la surproduction de déchets. L'UE relève ces défis en imposant des normes strictes en matière d'environnement et en favorisant la mise en œuvre de nouveaux modes de travail et de technologies plus propres.

Les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement développées en Europe pourraient également favoriser la compétitivité de notre économie, contribuant par là même à créer des emplois et à financer le progrès social.

## Pour en savoir plus sur l'Union européenne



Des informations dans toutes les langues de l'Union européenne peuvent être obtenues sur l'internet via le serveur Europa: <http://www.europa.eu.int>



Des centaines de centres d'information locaux sont répartis dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous en consultant ce site internet: [http://www.europa.eu.int/comm/relays/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/relays/index_fr.htm)



EUROPE DIRECT est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne que vous pouvez joindre par le numéro gratuit **00 800 6 7 8 9 10 11** [à partir de pays non-UE par le numéro payant (32-2) 299 96 96] ou par courrier électronique via <http://www.europa.eu.int/europedirect>

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser à:

### REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

#### **Représentation en France**

288, bd Saint-Germain  
F-75007 Paris  
Internet: <http://www.europa.eu.int/france>  
<http://www.info-europe.fr>

#### **Représentation à Marseille**

CMCI  
2, rue Henri-Barbusse  
F-13241 Marseille Cedex 01  
Tél. (33) 491 91 46 00  
Fax (33) 491 90 98 07

#### **Représentation en Belgique**

Rue Archimède 73  
B-1000 Bruxelles  
Tél. (32-2) 295 38 44  
Fax (32-2) 295 01 66  
E-mail: [represent-bel@cec.eu.int](mailto:represent-bel@cec.eu.int)  
Internet: <http://www.europa.eu.int/comm/represent/be/>

#### **Représentation au Luxembourg**

Bâtiment Jean Monnet  
Rue Alcide De Gasperi  
L-2920 Luxembourg  
Tél. (352) 43 01-34925  
Fax (352) 43 01-34433  
E-mail: [BUURLUX@cec.eu.int](mailto:BUURLUX@cec.eu.int)  
Internet: <http://www.europa.eu.int/luxembourg>

#### **Antenne de Strasbourg**

1, av. du Président-Robert-Schuman  
BP 1024 F  
F-67070 Strasbourg Cedex  
Tél. (33) 388 17 40 01  
Fax (33) 388 17 51 84  
E-mail: [epstrasbourg@europarl.eu.int](mailto:epstrasbourg@europarl.eu.int)  
Internet: <http://www.europarl.eu.int/>

#### **Antenne de Marseille**

2, rue Henri-Barbusse  
F-13241 Marseille  
Tél. (33) 491 91 46 00  
Fax (33) 491 90 95 03  
E-mail: [epmarseille@europarl.eu.int](mailto:epmarseille@europarl.eu.int)  
Internet: <http://www.europarl.eu.int/marseille>

#### **Bureau pour la Belgique**

Rue Wiertz 60  
B-1047 Bruxelles  
Tél. (32-2) 284 20 05  
Fax (32-2) 230 75 55  
E-mail: [epbrussels@europarl.eu.int](mailto:epbrussels@europarl.eu.int)  
Internet: <http://www.europarl.eu.int/brussels>

#### **Bureau pour le Luxembourg**

Bâtiment Robert Schuman  
Place de l'Europe  
L-2929 Luxembourg  
Tél. (352) 43 00-22597  
Fax (352) 43 00-22457  
E-mail: [EPLuxembourg@europarl.eu.int](mailto:EPLuxembourg@europarl.eu.int)  
Internet: <http://www.europarl.eu.int>

### BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

#### **Bureau pour la France**

288, bd Saint-Germain  
F-75007 Paris  
Tél. (33) 140 63 40 00  
Fax (33) 145 51 52 53  
Minitel: 3615-3616 EUROPE  
E-mail: [EPParis@europarl.eu.int](mailto:EPParis@europarl.eu.int)  
Internet: <http://www.europarl.eu.int/paris>

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de la Commission européenne existent dans d'autres pays du monde.



FR



La politique environnementale de l'Union européenne repose sur la conviction que la croissance économique, le progrès social et la protection de l'environnement contribuent ensemble à l'amélioration de notre qualité de vie.

Qui plus est, ces trois aspects sont liés. Il faut trouver un juste équilibre entre eux pour assurer un développement durable en Europe et dans le monde entier, autrement dit pour que les générations futures puissent également bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Aujourd'hui, les principaux défis dans le domaine de l'environnement résident dans le changement climatique, la baisse de la biodiversité, la menace que la pollution fait peser sur notre santé, l'épuisement des ressources naturelles et la surproduction de déchets. L'UE relève ces défis en imposant des normes strictes en matière d'environnement et en favorisant de nouveaux modes de travail et des technologies plus propres.

Les nouvelles technologies respectueuses de l'environnement développées en Europe pourraient également favoriser la compétitivité de notre économie, contribuant par là même à créer des emplois et à financer le progrès social.



Office des publications

*Publications.eu.int*

ISBN 92-79-00365-8



9 789279 003653